

Honoraires de transaction

PRESTATIONS PROPOSÉES

HONORAIRES TTC¹

VENTE

Modalités A la charge de
(%, forfait, tranches)

Appartement, maison, local commercial, terrain, fonds de commerce et autres ventes (lots de lotissement, ventes en l'état futur d'achèvement, garage,...)

Au-delà de 150 000.00 €	6.00 % TTC
De 90 001.00 € à 150 000.00 €	7.00 % TTC
Jusqu'à 90 000.00 €	8.00 % TTC
Jusqu'à 50 000.00 €	5 000.00€ forfaitaire

LOCATION

Locaux d'habitation ou mixtes (soumis à la loi du 6/7/89)

- Négociation
- État des lieux : 3.00€/m² pour chacune des parties
- Rédaction de bail : 8.00€/m² pour chacune des parties

Locaux meublés et de droit commun

- Négociation
- État des lieux : 3.00€/m² pour chacune des parties
- Rédaction de bail : 3.00€/m² pour chacune des parties

Locaux commerciaux

- Négociation, État des lieux, Rédaction de bail

Locaux professionnels

- Négociation, État des lieux, Rédaction de bail

Locations saisonnières

- Négociation, État des lieux, Rédaction de bail, Taxe de séjour

Biens ruraux

- Négociation, État des lieux, Rédaction de bail

Terrains

Autres locaux (résidence secondaire, garage, entrepôt..)

Selon décret ALUR du 15.09.14 Limités à 7,5 % TTC du loyer annuel

15 % TTC	100 % locataire
15 % TTC	100 % locataire

LA CENTRALE FONCIERE. 33 Quai des Iranées. 88250 LA BRESSE
Titulaire de la carte n° 88 076, délivrée par la préfecture des Vosges le 5 juillet 2006
Portant la mention « transactions sur immeubles et fonds de commerce »
garanti(e) par la FNAIM, sous le n° 28689 J
Pour un montant de 200 000.00 €
Titulaire du compte séquestre prévu par la loi du 2 janvier 1970 n° 06532033138
Ouvert auprès de la BPLC



Avec le cube, c'est carré.

www.fnaim.fr

Honoraires au **01/01/2018**

La remise d'une note est obligatoire.

TVA au taux en vigueur à 19,60 % incluse / * Le partage des honoraires par moitié entre bailleur et locataire est obligatoire.